

Dossier de demande de subvention complémentaire

La commune pourra introduire, en fin de chantier, le dossier suivant :

- la délibération communale sollicitant une subvention complémentaire, appuyée par une note communale justifiant les travaux d'extension d'entreprises ;
- les états d'avancement et le décompte final des travaux approuvés par le Collège communal ;
- le procès-verbal de réception provisoire des travaux ;
- un rapport du SE de la DAFOR relatif à cette demande de subvention complémentaire avec le calcul de la subvention.

Le dossier est envoyé est **de préférence envoyé par voie électronique** ou à défaut en 5 exemplaires (+ 1 exemplaire scanné) au service extérieur concerné de la DAFOR pour suite voulue.